
	Participation à l'étude de l'impact de la vaccination contre le papillomavirus (HPV)	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Alsace	Information aux « personnes concernées »	Page 1 sur 2

Finalité et fonctions principales du traitement (cadre légal particulier s'il y a lieu)

L'étude d'impact de la vaccination contre le papillomavirus (HPV) mis en place par l'Association EVE (structure de gestion de dépistage du cancer du col de l'utérus en Alsace), est une étude régionale destinée à améliorer la pratique vaccinale contre les papillomavirus (HPV) en Alsace et à évaluer son efficacité pour prévenir les lésions du col.

L'objectif est d'évaluer avec précision la diminution des lésions du col de l'utérus chez les jeunes femmes vaccinées par rapport à celles n'ayant pas pu bénéficier de cette vaccination. Les objectifs secondaires sont le suivi de la pertinence de la pratique vaccinale (respect de la cible, du schéma vaccinal et mesure de la couverture vaccinale) et l'amélioration des pratiques vaccinales. Par ailleurs, en connaissant les jeunes filles vaccinées ainsi que le nombre d'injections de vaccins reçues, la structure EVE pourra contacter au besoin une jeune fille n'ayant pas reçu les 3 doses préconisées.

La population concernée par ce programme sera celle des jeunes femmes des trois principaux régimes de sécurité sociale vaccinées entre le 01/06/2009 contre les papillomavirus (GARDASIL ou CERVARIX) et le 31/12/2018.

Le RSI qui collabore à cette étude, apporte donc sa contribution qui comprend :

- pour l'inclusion au programme, les extractions (Applications décisionnelles OCAP) de données nécessaires permettant d'informer les jeunes femmes vaccinées (ou les parents des jeunes filles mineures) de la mise en place de cette étude et de leur possibilité de s'opposer à la communication de leurs coordonnées à la structure de gestion EVE dans un délai de 2 mois suivant le courrier d'information.
- pour l'étude d'impact, la transmission des coordonnées des jeunes femmes vaccinées n'ayant pas manifesté leur opposition dans le délai précité.

La première phase concerne l'inclusion, pour la constitution de la cohorte, de jeunes femmes relevant du RSI, mise en œuvre en juillet 2012 avec l'envoi des courriers d'information à la population cible.

La structure de gestion EVE a obtenu :

- un avis favorable du Comité de Protection des personnes « EST IV » en février 2011
- un avis favorable du CCTIRS le 13 juillet 2011 (n° de dossier 11.431)
- un avis favorable de la CNIL en date du 20 avril 2012 (décision DR-2012-189)



Catégories de personnes concernées par le traitement

► Ressortissants du RSI répondant aux critères du programme et volontaires pour participer.

Catégories de données à caractère personnel <small>(même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)</small>	Catégories de destinataires des données, internes ou externes <small>(toutes catégories de données si : ► ..)</small>	Durée de conservation des données <small>(toutes catégories de données si : ► ..)</small>
► A) Données d'identification (civilité, nom, prénom, adresse, code commune de naissance, date de naissance...) ► P) Données relatives à la santé (délivrance de vaccins) et indication bénéficiaire CMU	► ... le personnel médical et personnel habilité du RSI. ► ... le personnel médical et personnel habilité d'EVE.	► les données extraites puis transmises par le RSI feront l'objet d'une conservation par le RSI. Durée : 2 ans

Transferts de données hors RSI

► La confidentialité/anonymisation des données échangées avec EVE est assurée par la convention de partenariat sur les transmissions de données personnelles mettant en œuvre un chiffrement du message (cryptage).

	Participation à l'étude de l'impact de la vaccination contre le papillomavirus (HPV)	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Alsace	Information aux « personnes concernées »	Page 2 sur 2

Responsable du traitement	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre
<p>Pour la partie propre au RSI (Extraction de données et mise à disposition du programme) : Directeur de la caisse d'Alsace</p> <p>Caisse d'Alsace 6 allée de l'Euro – CS 15011 67035 Strasbourg</p> <p>Pour l'ensemble du programme : Association EVE 69 Route du Rhin 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN</p>	<p>Pour la partie propre au RSI : Service Accès aux Droits et Santé Caisse d'Alsace 6 allée de l'Euro – CS 15011 67035 Strasbourg</p> <p>Pour l'ensemble du programme : Association EVE 69 Route du Rhin 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN</p>
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)
<p>Service santé de la caisse de base de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet www.rsi.fr ou à la Caisse Nationale)</p> <p>A défaut : Direction de la gestion du risque et de l'action sociale de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou cnil@rsi.fr</p>	<p>Pour l'ensemble du programme : l'avis favorable du CCTIRS le 13/07/2011 (N° de dossier 11.431), ainsi que l'avis favorable de la CNIL le 20/04/2012 (décision DR-2012-189) sous le numéro 911429.</p> <p>Pour la partie propre au RSI : OCAPI (extraction de données) : déclaration par le RSI à la CNIL sous le N°342521.</p>
Autres informations (s'il y a lieu)	
<p>► Transferts de données hors Union Européenne : NON</p> <p>► Droit d'opposition : OUI</p>	